



No de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal,
tenue le vendredi 08 mai 2015, sous la présidence de M. Martin
Sauvé, maire.

Participent aussi les membres du conseil suivants:

M. Raynald Gobeil, district N° 1
M^{me} Rollande Côté, district N° 2
M. Jules Bouchard, district N° 3
M. Romuald Tremblay, district N° 4
M. Claude Tremblay, district N° 5
M. Jean-François Néron, district N° 6

Participe également à cette séance:

Me Desneiges Simard, directrice générale

Nombre de citoyens présents: 0

1. SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

- 1- Octroi de mandat / dossier ruisseau Gagné
- 2- Octroi de mandat / dossier Insalubrité
- 3- Autorisation de circuler sur le territoire à La Grande Traversée
- 4- 14-110 AMENDÉE / Mandater Cégertec WorleyParsons pour préparer et déposer auprès du MDDELCC les documents nécessaires pour obtenir un article 22 et 32 et signer tous documents y donnant plein effet

1.1. Octroi de mandat / dossier ruisseau Gagné

ATTENDU QU'en vertu du transfert de responsabilité imposé par le gouvernement, la MRC a la responsabilité de l'entretien des cours d'eau

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire se doit d'effectuer des travaux au cours d'eau ruisseau Gagné

ATTENDU QU'il est impératif que la municipalité de Saint-Nazaire obtienne un avis juridique relatif aux diverses problématiques relevées par la réfection des infrastructures du ruisseau Gagné ainsi que ses obligations envers la MRC

EN CONSÉQUENCE, il est :

Proposé par Claude Tremblay
Appuyé par Romuald Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

15-109



Que le conseil municipal mandate la firme «Maltais et Maltais avocats» afin de produire un avis juridique permettant à la municipalité de Saint-Nazaire de connaître les recours et ses droits relativement aux diverses problématiques relevées par la réfection des infrastructures du ruisseau Gagné

Acceptée

1.2. Octroi de mandat / dossier Insalubrité

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire s'est vu attribuer la compétence de légiférer sur son territoire relativement aux nuisances incluant par le fait même l'insalubrité

ATTENDU QUE le règlement municipal #1001-07 concernant les nuisances permet à la municipalité de Saint-Nazaire d'intervenir en pareil nature

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire est dans l'obligation d'intervenir pour l'infraction au règlement de nuisance d'une propriété située dans le rang 3 à Saint-Nazaire

ATTENDU QU'il est impératif que la municipalité de Saint-Nazaire obtienne une ordonnance du tribunal afin de prendre les mesures jugées nécessaires et adéquates pour faire cesser la contravention et rendre conforme aux normes règlements et lois sur la salubrité publique

15-110

EN CONSÉQUENCE, il est :

Proposé par Claude Tremblay

Appuyé par Romuald Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

Que la municipalité de Saint-Nazaire mandate la firme «Maltais et Maltais avocats» afin d'obtenir une ordonnance du tribunal afin de prendre les mesures jugées nécessaires et adéquates pour faire cesser la contravention et rendre conforme aux normes règlements et lois sur la salubrité publique

Acceptée

1.3. Autorisation de circuler sur le territoire à La Grande Traversée

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les compétences municipales la municipalité de Saint-Nazaire a le pouvoir nécessaire pour permettre à un organisme de circuler sur son territoire

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire croit en l'importance d'une activité, telle que «La Grande Traversée»



No de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire

15-111

ATTENDU QUE les organisateurs de «La Grande Traversée», relais cycliste pan-canadien, demandent l'autorisation de circuler sur le territoire de la municipalité le 22 mai 2015

POUR CES MOTIFS, l'autorisation de circuler sur le territoire à «La Grande Traversée» est :

Proposée par Claude Tremblay
Appuyée par Romuald Tremblay
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité autorise «La Grande Traversée», relais cycliste pan-canadien, à circuler sur le territoire de la municipalité le 22 mai 2015

Acceptée

1.4. 14-110 AMENDÉE / Mandater Cégertec WorleyParsons pour préparer et déposer auprès du MDDELCC les documents nécessaires pour obtenir un article 22 et 32 et signer tous documents y donnant plein effet

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire mandate Cégertec WorleyParsons pour préparer et déposer auprès du MDDELCC les documents nécessaires pour obtenir un article 22 et 32 et autorise Gaétan Bouchard, ing. à signer tous documents y donnant plein effet et à présenter tout engagement en lien avec cette demande

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Claude Tremblay
Appuyé par Romuald Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la municipalité de Saint-Nazaire mandate «Cégertec WorleyParsons» pour préparer et déposer auprès du MDDELCC les documents nécessaires pour obtenir un article 22 et 32 et autorise Gaétan Bouchard, ing. à signer tous documents y donnant plein effet et à présenter tout engagement en lien avec cette demande

Que la municipalité paie les charges relatives à la préparation dudit dossier et à la préparation du complément technique pour obtenir un article 22 et 32

Acceptée

Saint-Nazaire, le 8 mai 2015

Me Desneiges Simard, d.g

M. Martin Sauvé, maire